

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 octobre 2021 à 18 heures 00
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT[E]S	ABSENT[E]S	ABSENT[E]S EXCUSÉ[E]S
CAILLOT Charles		x	
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h05.

ORDRE DU JOUR

- **Délibération fixant le montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques (2016 – 2020)**
- **Délibération fixant le montant due au titre de l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques (2021)**
- **Délibération Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF**
- **Délibération Pépinière Départementale**
- **Décorations de Noël, calendriers, chocolats**
- **Rénovation gîtes**
- **ASA**
- **Questions diverses (travaux églises, radiateurs gîte Laura, commande fournitures travailleurs handicapés, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance Monsieur Pierre RÉGNÉ, il fait signer le bulletin de présence.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h15.

<p>1. Délibération fixant le montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques (2016-2020)</p>
--

Après lecture de la délibération proposée par le SYDEEL66, l'ensemble du Conseil municipal décide de l'adopter.

Vote à l'unanimité.

2. Délibération fixant le montant due au titre de l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques (2021)

Monsieur le Maire présente la délibération à l'ensemble du Conseil municipal qui décide de l'approuver.
Vote à l'unanimité.

3. Délibération Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF

Après avoir pris connaissance de la délibération, le Conseil municipal décide de l'approuver.
Vote à l'unanimité.

4. Délibération Pépinière Départementale

Cette année, la municipalité a décidé de renouveler sa demande auprès du Département pour aménager les espaces verts du village. Plusieurs plans d'arbres et arbustes sont proposés et la commune doit délibérer pour pouvoir obtenir l'accord de la Pépinière Départementale.

L'ensemble du Conseil municipal, n'ayant pas encore un plan d'aménagement définitif, décide de reporter la délibération au prochain conseil et précise que les idées de chacun sont les bienvenues (Liste des plans disponible en mairie)

Vote à l'unanimité.

5. Décorations de Noël, calendriers, chocolats

La municipalité souhaite effectuer des achats de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année afin de décorer la Mairie, l'Église, la Place et les entrées du village.

Monsieur le Maire précise que la municipalité offrira à tous ses administrés un calendrier et des chocolats.

6. Rénovation gîtes

Cette année, grâce à BOOKING, les gîtes ont été loués toute la saison.

Quelques travaux de rafraîchissement (peinture, renouvellement du linge de lit, changement des plaques induction, ...) sont à prévoir pour améliorer leur qualité.

Pour les locations hivernales, un « forfait chauffage » serait à rajouter au prix de la location.

Monsieur le Maire se renseignera auprès des services adaptés pour un éventuel projet de rénovation énergétique.

7. ASA

L'ASA étant en sommeil depuis quelques années, la commune souhaiterait que les membres de cette association organisent une assemblée générale afin de délibérer sur l'avenir de l'association.

Si elle doit être dissoute, la mairie proposera de prendre en charge la gestion du canal.

QUESTIONS DIVERSES

- Une partie des travaux de l'Église et en particulier de la Sacristie, effectués par la société JARDI Maçonnerie, sont à refaire. Monsieur le Maire va contacter l'entreprise.
- La municipalité rencontre un problème de dépose de déchets divers sur la plateforme route de Fenouillet (planche, branches, gravats, feuilles, herbe, ...)
- Depuis plus de 6 ans, l'appartement HLM situé en face l'entrée du parking de la mairie est inoccupé. Monsieur le Maire va contacter l'Office HLM pour savoir ce qu'ils comptent en faire car la municipalité souhaiterait, si le budget le permet, l'acquérir pour un futur projet.

L'Ordre du jour étant épuisé, la fin du Conseil Municipal a été actée à 20h05.

